



**COMMUNE DE VALLABRIX
COMpte RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 27 OCTOBRE 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-sept octobre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la commune de Vallabrix régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. le Maire Bernard RIEU.

Présents : Mesdames O. PERNIN-VIDAL, A-M IGNACE-SANGUIN et Messieurs B. RIEU, L. FRANÇOIS, C. GASSIN, D. FRANÇOIS, T. EVEILLEAU, V. MARTINEZ

Représentés : V. BECAMEL (à C. GASSIN), M-H VAUX (à B. RIEU) M. FRAMMERY (à O. PERNIN-VIDAL)

Absents :

Secrétaire de séance : Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la désignation d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil, T. EVEILLEAU a été désigné à l'unanimité pour remplir ces fonctions

Date de la convocation : le 20 octobre 2022

2022-42- APPROBATION DU COMPTE RENDU DE SEANCE DU 16 SEPTEMBRE 2022 ET SES DELIBERATIONS

Monsieur le Maire rappelle les points délibérés lors de la séance du 16 septembre 2022 et demande à l'assemblée si des précisions et des observations doivent être apportées. Aucune remarque n'est faite lors de la séance.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

Approuve le compte-rendu de séance du 16 septembre 2022 et ses délibérations.

2022-43- RENOVATION RESEAU D'ECLAIRAGE PUBLIC : TRANCHE 3

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée le diagnostic du réseau d'éclairage public, réalisé avec le concours du SMEG, qui a fait ressortir la nécessité d'intervention. Les travaux préconisés ont été ventilés en trois tranches. Il reste la troisième tranche à lancer. Le montant des travaux s'élève à la somme de 16 569.00 € HT.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le maire à déposer une demande de subvention au SMEG et à lancer ce projet.

2022-44- REMBOURSEMENT DE FRAIS ENGAGES PAR UNE ELUE

Dans le cadre de l'aménagement du local inter associatif, des frais ont été engagés par une élue d'un montant de 171.79 €. Les membres du conseil municipal autorisent le remboursement des frais engagés. Voté à l'unanimité.

2022-45- MISE EN PLACE DU FORFAIT MOBILITES DURABLES

Afin de promouvoir l'utilisation des mobilités durables, il est proposé au conseil municipal de mettre en place le « forfait mobilités durables ». Le forfait mobilités durables s'applique aux déplacements domicile-travail depuis le 11 mai 2020, à vélo par les fonctionnaires des collectivités territoriales relevant de la fonction publique territoriale. Voté à l'unanimité.



2022-46- PROJET D'AMENAGEMENTS POUR LES CYCLISTES

L'Office du Tourisme pays d'Uzès Pont du Gard a récemment obtenu le Label Accueil Vélo qui est national. Ce nouveau label s'inscrit dans le développement du cyclo tourisme et a pour objectif d'accueillir d'autres types de touristes, de prolonger la saison touristique.

Il est proposé au conseil municipal, dans l'optique de développer l'utilisation de moyens de transport propres et d'attirer des touristes à Vallabrix, de faire certains aménagements utiles : Abri sécurisé, point de réparation, parking à vélo, ...

Le conseil municipal soutient ce projet, l'étude va continuer.

2022-47- SUCCESSION CANZIANI PROPOSITION DE VENTE DU VEHICULE

Dans le cadre de la succession de monsieur Canziani, la commune a hérité d'une voiture. Il est proposé au conseil municipal de la mettre en vente.

Voté à l'unanimité

2022-48- PARCELLE B 1007 ACQUISE DANS LE CADRE DE LA PROCEDURE DE BIENS VACANTS ET SANS MAITRES PROPOSITION DE VENTE

Le maire rappelle à l'assemblée la procédure de biens vacants et sans maîtres lancées concernant les parcelles B 1004 et B 1007. La parcelle B 1004 a trouvé un acquéreur et sera vendue prochainement. Les membres du conseil décident de vendre la parcelle B 1007.

Voté à l'unanimité

QUESTIONS DIVERSES

✓ Dossier RD 5

Le dossier avance et représente un coût estimé de 870 000.00 € HT. A ce jour, ce projet est subventionné à hauteur de 360 000.00 € HT.

L'Agence de l'Eau refuse de financer les réseaux humides. Un argumentaire leur a été adressé afin que le dossier soit réétudié.

✓ Projet de cuisine central

L'étude de faisabilité montre en repas dont le coût est de 8 €, augmenté de 4 € pour du local, soit un prix d'achat de 12 €.

Le projet se tourne vers la CCPU.

✓ Réunion avec les associations

La demande de l'association l'Abrix bar de faire fonctionner "une cantine" à l'année est évoquée. Monsieur le maire rappelle la réunion avec les associations qui s'est tenue à ce sujet, il note que la majorité des associations est très réservée par rapport à ce projet. Une solution sera recherchée en respectant le cadre légal.

✓ Local inter associatif

Les travaux prennent fin. Un apéritif, organisé par la mairie, est prévu le 11 novembre prochain après la cérémonie.

La séance est levée à 19 heures 50.